

Le commerce de gros à Liège

Permanence et renouveau des localisations

par B. MÉRENNE-SCHOUMAKER
Chef de travaux et
Maître de conférences à l'Université de Liège

Résumé. — *Cet article tente de cerner les problèmes de localisation rencontrés par les grossistes en milieu urbain. Reposant sur une enquête auprès des 129 plus grands commerces de gros de la ville de Liège, le travail cherche d'abord à préciser les principaux aspects des établissements et de leur répartition spatiale. Par le biais de l'analyse des motivations et des jugements des localisations, il essaye ensuite de traduire les principales composantes d'une localisation optimale dans le contexte économique actuel.*

Summary. — *This article attempts to discern the problems of location encountered by wholesalers in the urban environment. Based on a survey of the 129 largest wholesale trades of the city of Liège, this study describes these businesses as well as their spatial distribution. Through the analysis of the motivations and judgments of the locations, it attempts to explain the principal components of an optimal location in the context of today's economy.*

Depuis 1950, la localisation des activités économiques s'est profondément modifiée dans nos régions. Partout on observe un abandon des tissus urbains et parallèlement l'installation des établissements transférés ou nouvellement créés en périphérie des villes, soit dans des espaces organisés — les parcs industriels et/ou les parcs d'activités —, soit de façon plus anarchique le long des principaux axes routiers.

Si le processus fut d'abord sensible au niveau des industries (B. Mérenne-Schoumaker, [4]) (1), il a touché et touche de plus en plus d'autres activités, notamment celles qui ont besoin d'espace et/ou celles qui manipulent des quantités lourdes ou volumineuses. Parmi ces dernières, les entreprises du tertiaire « lourd » (commerces de gros, garages, sociétés de transport, lavoirs, etc.) méritent d'être individualisées, car elles sont

(1) Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie *in fine*.

souvent confrontées avec des problèmes de localisation d'autant plus difficiles à résoudre qu'ils retiennent peu l'attention des responsables publics surtout préoccupés par les activités de production.

Certes, certaines firmes du tertiaire « lourd » sont aujourd'hui installées dans des parcs industriels ou dans des parcs artisanaux. La législation belge du 30 décembre 1970 a, en effet, permis l'accueil d'activités tertiaires sur des terrains aménagés avec l'aide des pouvoirs publics. En outre, dès avant 1970, des entreprises tertiaires s'étaient déjà implantées dans des parcs sans statut officiel (parcs communaux ou parcs privés), ce qui explique qu'une enquête réalisée au 1^{er} janvier 1976 dans tous les parcs belges nous avait permis de montrer que les activités tertiaires représentaient à l'époque 6,1 % de l'emploi total des 314 terrains étudiés ([3], p. 52). Un récent travail, effectué en vue de la réalisation de la planche VIII.16 de l'Atlas de Belgique (« Zones et parcs industriels »), confirme la tendance à la tertiarisation des parcs, puisque au 1^{er} janvier 1980, 7,9 % des emplois des parcs officiels (catégories A et B) appartenaient au secteur tertiaire.

Certaines activités tertiaires semblent donc de plus en plus intéressées par une localisation dans un parc d'activités. Mais le mouvement est plus timide en Belgique que dans les pays voisins (par exemple, la France), où, en raison d'une autre organisation des parcs industriels, ceux-ci groupent souvent autant d'activités tertiaires que d'activités de production.

Dans un tel contexte, il est apparu intéressant d'étudier, non pas les raisons des transferts déjà opérés, mais les *problèmes de localisation des firmes toujours installées en milieu urbain*, c'est-à-dire celles susceptibles d'orienter l'avenir de l'organisation de l'espace. Après une recherche sur les garages et les sociétés de transport dans la région liégeoise [6], nous avons décidé de poursuivre nos investigations en nous attachant au commerce de gros sur le territoire de Liège-ville (nouvelles limites communales du 1^{er} janvier 1977).

I. — CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Le commerce de gros est une *activité très difficile à cerner* : les définitions sont multiples, souvent malaisées à appliquer, car les formules sont variées et la fonction de gros est fréquemment associée à d'autres activités (voir à ce propos, E. Goulon, [2], pp. 19-24).

Pour notre part, nous avons retenu la définition de la Commission française « Activités commerciales », qui identifie le commerce de gros à l'activité d'achat et de revente des marchandises à toutes sortes de clients (détaillants, industriels, artisans, prestataires de services, collectivités,

autres négociants), à l'exception des particuliers ([1], pp. 16-17). Comme le souligne bien A. Delobez, auteur de cette définition, le grossiste est non seulement un intermédiaire entre le producteur et l'utilisateur final, mais il assure encore des services spécifiques : assortiment de lots provenant de points de fabrication divers, stockage régulateur des flux commerciaux, diffusion de l'information financière et technique, conseiller en organisation et gestion et même fonction financière par les délais de paiement consentis. Par ailleurs, contrairement à d'autres auteurs, nous avons considéré comme commerces de gros — en plus des grossistes traditionnels — les dépôts industriels, les entrepôts de grandes firmes du commerce de détail ainsi que des entreprises pratiquant à la fois le gros et le détail, à condition cependant que l'activité de gros représente au moins 50 % du chiffre d'affaires.

La constitution d'un fichier précis des entreprises est toujours — en Belgique notamment — une œuvre très difficile. Dans le cas de cette étude, nous avons utilisé trois sources d'information : l'Office régional d'Informatique [9], le Ministère des Affaires économiques [8] et le travail de M.A. Warnant [11]. Les données rassemblées à des dates différentes (septembre 1980, 1^{er} janvier 1977 et octobre 1976), sur des bases spatiales différentes (situation après ou avant les fusions de communes) et au départ d'informations parfois peu précises sur la nature même de l'activité de chaque firme, nous ont d'abord conduit à rédiger plus de 500 fiches.

Souhaitant baser le travail sur une enquête auprès de chaque grossiste, nous avons dès lors décidé de nous limiter aux établissements ayant occupé au moins 10 personnes pendant la période 1976-1980 et exerçant toujours à la fin de 1980, sur le territoire de Liège, à titre principal, la fonction de gros. Furent d'abord présélectionnés 164 établissements. Une enquête directe par questionnaire auprès de chacun d'eux fut ensuite organisée (2). Cette enquête nous amena à éliminer 35 cas (18 établissements fermés et 17 ne répondant pas à la définition du commerce de gros). La présente analyse concerne donc 129 établissements, parmi lesquels 122 (94,6 %) ont répondu au questionnaire.

II. — IMPORTANCE ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES COMMERCES DE GROS LIÉGEOIS

Les 129 établissements peuvent être classés en 7 branches d'activités (tableau I). Ce regroupement tient compte de la structure particulière des

(2) Elle fut réalisée de novembre 1980 à janvier 1981 dans le cadre des travaux pratiques de la spécialisation en Géographie économique (2^e licence en Sciences géographiques). Nous remercions C. Boulet, B. Colignon, C. Decerf, C. Lelotte, M.L. Papy, A. Poirier et M. Stévaert de leur collaboration.

TABLEAU I. — Principales caractéristiques des commerces de gros par branches d'activité (1-1-1981).

	Comb. et prod. chim.	Fer et acier	Bois et mat. de construct.	Machines et véhicules	Meubles et art. de ménage	Dentées alim., boissons et tabac	Textiles, prod. pharm. et art. divers	TOTAL								
Nombre total de commerces	15	13	12	25	19	24	21	129								
	%	11,6	10,1	19,4	14,7	18,6	16,3	100,0								
Emploi	v.a.	461	467	571	478	766	538	3 623								
	%	12,7	12,9	15,8	13,2	21,2	14,8	100,0								
<i>Nature de l'activité (a)</i>																
Uniquement gros	9	60,0	8	61,5	3	25,0	13	52,0	12	63,2	11	45,8	10	47,6	66	51,2
Gros et détail	3	20,0	—	—	7	58,3	4	16,0	3	15,8	7	29,2	8	38,1	32	24,8
Gros et production	2	13,3	5	38,5	2	16,7	2	8,0	1	5,2	4	16,7	3	14,3	19	14,7
Gros, détail et production	1	6,7	—	—	—	—	1	4,0	—	—	2	8,3	—	—	4	3,1
Gros et entretien ou location du matériel	—	—	—	—	—	—	5	20,0	3	15,8	—	—	—	—	8	6,2
Ensemble des commerces	15	100,0	13	100,0	12	100,0	25	100,0	19	100,0	24	100,0	21	100,0	129	100,0
<i>Niveau de l'entreprise (a)</i>																
Société locale	5	33,3	11	84,6	5	41,7	8	32,0	12	63,2	15	62,5	18	85,7	74	57,4
Société locale avec au moins une division dans une autre ville	1	6,7	1	7,7	5	41,7	4	16,0	2	10,5	2	8,3	2	9,5	17	13,2
Société nationale ou internationale	9	60,0	1	7,7	2	16,6	13	52,0	5	26,3	7	29,2	1	4,8	38	29,4
Ensemble des commerces	15	100,0	13	100,0	12	100,0	25	100,0	19	100,0	24	100,0	21	100,0	129	100,0

Taille de l'établissement (a)

Moins de 20 personnes	5	33,3	7	53,8	6	50,0	15	60,0	14	73,7	16	66,7	13	61,9	76	58,9
20 à 50 personnes	8	53,4	4	30,8	2	16,7	9	36,0	4	21,1	5	20,8	6	28,6	38	29,5
50 personnes et plus	2	13,3	2	15,4	4	33,3	1	4,0	1	5,2	3	12,5	2	9,5	15	11,6
Ensemble des commerces	15	100,0	13	100,0	12	100,0	25	100,0	19	100,0	24	100,0	21	100,0	129	100,0

Extension spatiale du marché (a)

Province de Liège (tout ou partie)	2	13,3	—	—	2	18,2	4	16,7	4	25,0	5	20,8	5	26,3	22	18,1
Prov. de Liège, Luxembourg et Namur	8	53,3	—	—	6	54,5	6	25,0	6	37,5	3	12,5	2	10,5	31	25,4
Est de la Belgique	1	6,7	1	7,7	—	—	1	4,1	3	18,7	4	16,7	1	5,3	11	9,0
Wallonie et Bruxelles	—	—	1	7,7	1	9,1	—	—	—	—	1	4,2	3	15,7	6	4,9
Belgique	3	20,0	2	15,4	—	—	6	25,0	3	18,7	3	12,5	4	21,1	21	17,2
Belgique et Etranger	1	6,7	9	69,2	2	18,2	7	29,2	—	—	8	33,3	4	21,1	31	25,4
Ensemble des commerces (b)	15	100,0	13	100,0	11	100,0	24	100,0	16	100,0	24	100,0	19	100,0	122	100,0

Source : enquêtes personnelles.

(a) Répartition, en nombre de commerces, en valeur absolue et en % du total de chaque branche.

(b) Données non disponibles pour 7 établissements.

activités liégeoises. Ainsi, par rapport à la nomenclature NACE (Nomenclature des Activités des Communautés européennes), nous avons isolé le groupe fer et acier (auquel nous avons ajouté les quatre firmes traitant les ferrailles et les vieux métaux), alors que nous avons rattaché le seul commerce de gros de matières premières agricoles (un commerce d'engrais) aux produits chimiques et que nous avons rassemblé dans un seul secteur les 5 entreprises textiles, les 8 firmes des produits pharmaceutiques et d'entretien et les 8 commerces de gros du groupe « autres activités » (papier, livres, jouets, cadeaux, etc.).

Au total, ces 129 établissements occupent 3 623 personnes, soit en moyenne 28,1 travailleurs par commerce. Toutefois, cette valeur est peu représentative, l'emploi variant de 5 à 250 personnes. Comme on peut le voir dans le tableau I, certaines branches comptent davantage de petites unités (par exemple, les meubles et les articles de ménage) tandis que d'autres regroupent plus d'établissements de taille moyenne (les combustibles et les produits chimiques) ou d'implantations plus grandes (le bois et les matériaux de construction).

51,2 % des établissements exercent exclusivement une activité de gros, 24,8 % associent le gros et le détail, alors que 14,7 % ont aussi une activité de production. Cette situation est fortement liée à la nature du commerce. Ainsi, pour les matériaux de construction, il y a fréquemment association des fonctions de gros et de détail (avec, par voie de conséquence, organisation de surfaces d'exposition) ; ces deux fonctions sont également souvent associées dans les commerces du textile ou d'articles divers ou encore en alimentation. Dans ce dernier groupe, certains grossistes ont aussi une activité de production (en charcuterie, par exemple). La fabrication ou tout au moins la finition de certaines pièces sont encore courantes dans le domaine du fer et de l'acier. En outre, il est assez logique que des grossistes en machines ou articles de ménage aient parfois un service d'entretien ou de location du matériel.

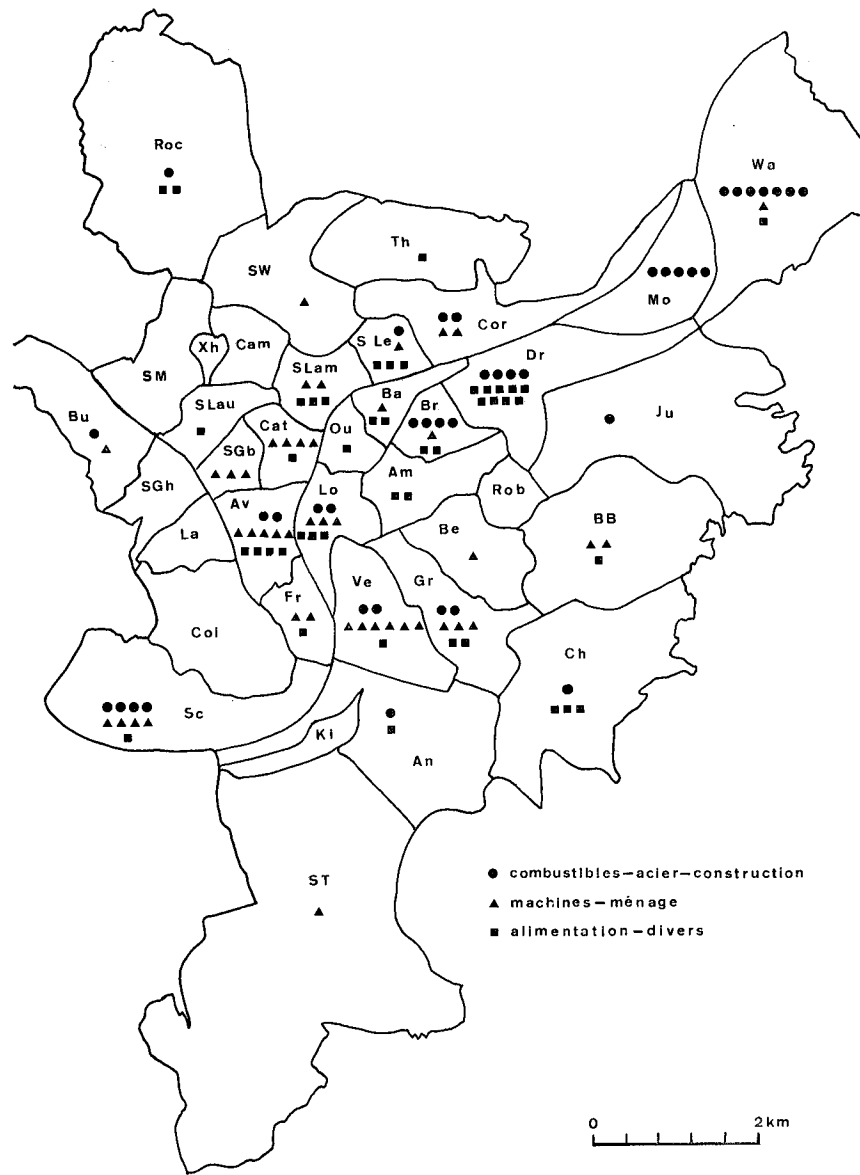
57,4 % des commerces de gros de Liège appartiennent à des entreprises locales, ayant seulement un seul siège d'activités — celui de Liège —, parfois installé en deux endroits, comme nous le verrons au paragraphe III. Toutefois, 17 firmes dont le siège social est situé à Liège possèdent au moins une autre division (souvent de vente), localisée dans une autre ville, en Wallonie ou à Bruxelles le plus souvent. Quant aux autres commerces, ils relèvent de firmes nationales ou internationales dont le siège social (belge) est presque toujours installé à Bruxelles ou à Anvers. De nouveau, cette répartition varie d'une branche à l'autre. Les secteurs fer-acier et autres activités sont principalement entre les mains de firmes locales, alors que plus de la moitié des établissements des groupes combustibles-produits chimiques et machines sont des divisions de firmes nationales ou internationales. La branche bois et maté-

riaux de construction compte, quant à elle, la plus forte proportion de sociétés locales disposant d'un second établissement.

Les données relatives à l'*extension spatiale du marché* présentent aussi beaucoup d'intérêt. On y remarque une tendance très nette à la desserte de la partie orientale de la Belgique. En effet, seules 6 firmes ont déclaré travailler dans toute la Wallonie et à Bruxelles, alors que pour 64 le marché s'étend soit à la seule province de Liège, soit aux provinces de Liège, Luxembourg et Namur, soit encore à ces trois provinces et le Limbourg. Par ailleurs, parmi les 31 établissements ayant une partie de leur activité à l'étranger, on relève le plus souvent le Grand-Duché de Luxembourg et les espaces limitrophes des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne. Une telle répartition spatiale des marchés est sans doute à mettre en relation avec l'impérieux problème des coûts de transport, coûts qui constituent fréquemment le poste essentiel des dépenses pour les commerces de gros. Mais elle s'explique aussi par les liens économiques traditionnels de la région liégeoise avec la Campine et la région anversoise. Comme pour les autres caractéristiques des commerces, l'aire du marché est souvent liée à l'activité. Les firmes des combustibles et des matériaux de construction — deux groupes de produits pondéreux — travaillent principalement dans l'est de la Belgique. Les commerces du fer et de l'acier, traditionnellement associés à l'activité industrielle liégeoise, disposent de la zone de chalandise la plus étendue. Un tiers des entreprises alimentaires ont également une partie de leur activité à l'étranger. Les secteurs des articles de ménage et de l'alimentation semblent avoir le mieux pénétré dans la province de Limbourg, tandis que les commerces du groupe textile-produits pharmaceutiques et articles divers présentent la plus forte proportion de firmes touchant le marché wallon et bruxellois.

III. — TRAITS PRINCIPAUX DES LOCALISATIONS

Comparativement aux garages et aux sociétés de transport ([6], p. 279), les commerces de gros *se dispersent* davantage sur le territoire urbain. Quelques noyaux de plus forte concentration apparaissent cependant : Droixhe (Marché alimentaire et zone d'activités), Wandre (port de stockage pétrolier), Monsin (zone portuaire), Grivegnée (entre l'avenue Albert I^{er} et la rue Montgomery) et Sclessin (à l'ouest de la voie ferrée Kinkempois-Fexhe-le-Haut-Clocher). Mais au total, on trouve des commerces de gros un peu partout, même dans le centre, et contrairement à ce que l'on peut observer pour les garages, les axes préférentiels sont plus rares.



B. Mérenne - Schoumaker

1-1-1981

FIG. 1. — Répartition des commerces de gros par quartier à Liège.

La répartition spatiale par quartier des commerces regroupés en trois grands secteurs (1 = combustibles, fer-acier, bois-matériaux de construction ; 2 = machines et articles de ménage ; 3 = alimentation et autres activités) (découpage de J.A. Sporck et S. Smal-Joiris, [10], pp. 164-165) permet toutefois de mieux cerner certains aspects de cette répartition (voir fig. 1). Le secteur 1 (40 établissements), qui groupe les activités les plus lourdes, est principalement localisé sur la rive droite de la Meuse, de part et d'autre du noyau de plus forte densité résidentielle (Outremeuse-Amercœur), davantage au nord (21 unités) qu'au sud (8 unités) de ce noyau. Sur la rive gauche, trois quartiers comptent au moins deux établissements de ce groupe : Sclessin, Avroy et Coronmeuse.

Les secteurs 2 et 3 sont relativement concentrés dans le centre même de la ville. Parmi les 44 établissements du secteur 2, 25 sont localisés sur la rive gauche (dont 16 dans les quartiers s'étendant de Fragnée à Saint-Lambert) et 19 sur la rive droite (dont 12 dans les trois quartiers Longdoz, Vennes et Grivegnée). Les 45 commerces du secteur 3 sont, à l'opposé, plus nombreux sur la rive droite (28 unités dont 9 à Droixhe) que sur la rive gauche où 12 des 17 établissements sont situés de Fragnée à Saint-Léonard.

Parmi les quartiers comptant plus de 5 commerces de gros, certains sont donc très spécialisés : Droixhe (alimentation-fer et acier), Avroy (machines-autres activités), Wandre (combustibles) et Vennes (machines) ; par contre, les activités sont beaucoup plus mélangées à Sclessin, au Longdoz, à Bressoux et à Grivegnée.

Comme pour les garages et les sociétés de transport ([6], pp. 281-283), nous avons classé les commerces de gros selon les *fonctions prin-*

(Légende de la fig. 1)

Dénomination des quartiers de Liège :

Am	Amercœur	Fr	Fragnée	Sc	Sclessin
An	Angleur			SGb	Saint-Gilles (bas)
Av	Avroy	Gr	Grivegnée	SGh	Saint-Gilles (haut)
		Ju	Jupille	SLam	Saint-Lambert
Ba	Bavière			SLau	Saint-Laurent
BB	Bois-de-Breux	Ki	Kinkempois (gare)	SLe	Saint-Léonard
Be	Belleflamme			SM	Sainte-Marguerite
Br	Bressoux	La	Laveu	ST	Sart Tilman
Bu	Burenville	Lo	Longdoz	SW	Sainte-Walburge
		Mo	Monsin (île)	Th	Thier-à-Liège
Cam	Campine			Ve	Vennes
Cat	Cathédrale	Ou	Outremeuse		
Ch	Chênée			Wa	Wandre
Coi	Cointe	Rob	Robermont (cimetière)		
Cor	Coronmeuse	Roc	Rocourt	Xh	Xhovémont (parc)
Dr	Droixhe				

cipales des milieux d'insertion. Après repérage sur le terrain de la nature des activités voisines des commerces, nous avons distingué quatre grands groupes de milieux : les quartiers uniquement résidentiels, les quartiers de résidence et d'activités légères (commerces de détail, bureaux, écoles), les quartiers de résidence et d'activités industrielles et/ou du tertiaire «lourd» et enfin les quartiers d'activités secondaires et tertiaires.

Par comparaison aux garages, les commerces de gros sont relativement plus nombreux dans les quartiers à activités industrielle ou commerciale prédominantes (26,3 contre 10,9 %) et moins bien représentés dans les zones résidence-activités légères (31,8 contre 47,8 %). Par comparaison aux sociétés de transport, ils se rencontrent moins fréquemment dans les quartiers résidentiels (27,9 contre 40,0 %) et dans les quartiers résidence-activités lourdes (14,0 contre 23,3 %), mais plus souvent dans les zones résidence-activités légères (31,8 contre 20,0 %) et les quartiers d'activités industrielles et/ou commerciales (26,3 contre 16,7 %). Sur le territoire de Liège-ville, la localisation des commerces de gros présente donc plus d'analogies avec celle des industries ([5], p. 125) que la localisation des garages et des sociétés de transport. Toutefois, 36 commerces de gros sont situés dans des espaces résidentiels et 41 dans des zones mixtes d'activités légères et de résidence.

Les problèmes de localisation se modifiant sensiblement avec le temps, il était essentiel de connaître l'*année de l'implantation* de chaque firme. En général, les localisations sont très récentes ; 18,3 % seulement sont antérieures à 1945, 22,5 % datent de la période 1945-1959, 25,0 % de l'époque 1960-1969 et 34,2 % des années 1970-1980. Ces localisations sont donc plus récentes encore que celles des garages et des sociétés de transport dont les pourcentages respectifs pour ces quatre périodes précitées sont : 19,2, 31,5, 30,1 et 19,2 % ([6], pp. 272-275). Par ailleurs, les 41 implantations datant de la période 1970-1980 surprennent au premier abord, puisqu'il s'agit, comme nous l'avons dit plus haut, de l'époque où de nombreuses facilités furent offertes aux entreprises pour s'installer dans les parcs industriels périphériques.

Si les localisations des commerces de gros sont récentes, les bâtiments occupés sont généralement plus anciens. Parmi les 122 firmes ayant répondu au questionnaire, 65 (53,3 %) sont installées dans un *bâtiment de réemploi*. Cette tendance est manifeste dans toutes les branches d'activités, mais est surtout importante pour les groupes autres activités (73,7 %) et meubles-articles de ménage (68,7 %). En outre, le processus semble s'être intensifié ces dernières années, à la faveur sans doute d'une libération accrue de bâtiments pouvant abriter une activité de gros. Le classement des bâtiments réutilisés selon la nature de leur précédente activité montre la variété des situations : 25 installations étaient occupées

par des commerces de gros, 15 par des industries, 11 par des commerces de détail, 8 avaient une fonction résidentielle et 6 hébergeaient un service. L'explication de la réaffectation est donc, comme habituellement, davantage liée aux qualités des bâtiments, à leur localisation, voire à leur prix, qu'à leur activité antérieure. Par ailleurs, plus que dans le secteur industriel, les entreprises du commerce de gros ont tendance à louer leurs installations ; c'est le cas de 35,2 % des établissements liégeois.

Enfin, un autre trait des localisations mérite également d'être souligné : la *dissociation spatiale des installations*, 27 commerces de gros liégeois (22,1 %) disposant, en effet, d'au moins deux installations (3). Dans 8 cas, ce sont des firmes installées au centre qui ont, généralement dans un quartier moins densément occupé, un entrepôt ou un garage. Une autre situation typique est celle de 6 entreprises, localisées dans un milieu industriel, qui ont installé leur bureau dans un espace plus typiquement urbain. En raison de l'importance de leurs affaires, 6 autres firmes ont réparti leurs activités entre deux ou trois sièges, parfois assez proches. Quatre entreprises ont, de leur côté, installé un magasin dans un quartier plus central que celui de leur activité de gros et trois autres sociétés disposent d'un atelier séparé du bâtiment où s'exerce leur fonction de grossiste. Comme nous l'avons déjà vu pour les garages et les sociétés de transport ([6], pp. 280-281), la dissociation spatiale des installations permet souvent de mieux répondre aux exigences spécifiques de localisation des différentes activités d'une même entreprise ou de faire face de façon relativement peu onéreuse à un développement des activités. Très logiquement, les activités commerciales ou administratives ont une localisation plus centrale que les activités de stockage ou de manutention.

IV. — MOTIVATIONS ET JUGEMENTS DES LOCALISATIONS

L'âge récent de nombreuses implantations du commerce de gros s'explique généralement par l'importance des établissements résultant d'une *opération de transfert* : 85 commerces sur les 122 ayant répondu au questionnaire (soit 69,7 %) étaient, en effet, préalablement installés ailleurs, la plupart du temps à Liège (76 cas) ou dans la région liégeoise (4 cas). Les établissements transférés sont particulièrement nombreux dans trois branches d'activités : les meubles et articles de ménage (où ils représentent 87,5 % du nombre total d'établissements), les machines

(3) Pour ces firmes, la localisation retenue dans le travail est celle où s'exerce l'essentiel ou la totalité de la fonction de gros.

(83,3 %) et l'alimentation (79,2 %) ; par contre, la catégorie bois et matériaux de construction en compte seulement 27,3 %.

Pour expliquer leur transfert, les responsables des entreprises invoquent principalement les difficultés rencontrées dans leur localisation précédente. Sur les 104 raisons de transfert signalées, 92 peuvent, en effet, être considérées comme dues à l'obligation de quitter l'installation primitive, alors que 12 cas seulement s'expliquent par l'attraction exercée par la nouvelle localisation. On retrouve de la sorte les motivations générales des mutations de localisation [7]. Parmi les 92 facteurs liés à la première implantation, le manque de place est invoqué 53 fois, la mauvaise disposition des locaux 8 fois de même que l'expropriation, l'éloignement du domicile du nouveau directeur 5 fois et l'absence de parking 4 fois. Les 12 facteurs d'attraction du nouveau site sont assez variés : meilleur contact avec la clientèle (3 fois), devenir propriétaire (2 fois), réutiliser un bâtiment disponible (2 fois), s'installer dans le Marché de Droixhe (2 fois), etc. Les transferts semblent donc essentiellement motivés par des problèmes de locaux et peu influencés par des considérations relatives au marché ou à l'accessibilité.

Les *facteurs ayant déterminé le choix de la localisation* des 122 commerces de gros ont été groupés dans le tableau II ; on y a reporté également les valeurs correspondantes pour les garages et les sociétés de transport. 18 dirigeants n'ont toutefois pas pu préciser ces facteurs ; la plupart du temps, leur firme était ancienne et la décision de localisation avait été prise par le directeur de l'époque de la fondation ou bien l'établissement dépend d'une société nationale ou internationale et le choix de l'implantation avait été fait par la maison-mère. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner [7], une telle absence de réponse dans ces cas est logique et de loin préférable à une version « romancée » des localisations.

Les 104 dirigeants ayant formulé une réponse ont cité 210 raisons (31 en ont donné une, 48 deux, 17 trois et 8 quatre). En général, les facteurs de choix des commerces de gros ne diffèrent pas très sensiblement de ceux des deux autres secteurs du tertiaire « lourd » déjà étudiés. Les préoccupations relatives au terrain (disponibilité et superficie) et aux locaux (disponibilité et qualités) sont pour les trois groupes d'activités des préoccupations essentielles. Certes les entreprises du commerce de gros semblent moins soucieuses de s'installer au milieu de leur aire de marché, de rechercher en cas de transfert un site proche du précédent ou de se situer à proximité du domicile du patron. A l'opposé, elles accordent plus d'importance au potentiel ou au dynamisme économique du milieu environnant et à la proximité des infrastructures de transport (tant les voies routières rapides que le chemin de fer ou la voie d'eau).

TABLEAU II. — Comparaison entre les facteurs de localisation des commerces de gros, des garages et des sociétés de transport de la ville de Liège.

Facteurs cités :	Commerces de gros		Garages		Sociétés de transport	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Disponibilité et superficie du terrain	47	22,4	11	19,6	9	26,5
Disponibilité et qualités des locaux disponibles	38	18,1	12	21,4	5	14,7
Situation au centre-ville	20	9,6	5	8,9	3	8,8
Situation en périphérie de la ville	11	5,2	—	—	—	—
Position centrale par rapport au marché	8	3,8	8	14,3	3	8,8
Potentiel et dynamisme économique du milieu environnant	15	7,1	1	1,8	1	2,9
Proximité de la gare ou de la douane	15	7,1	2	3,6	4	11,8
Qualités générales du quartier	7	3,3	4	7,1	1	2,9
Accès aisé	10	4,8	2	3,6	—	—
Proximité de voies rapides (autoroutes - routes)	15	7,1	3	5,4	—	—
Raccordement au chemin de fer ou accès direct à la voie d'eau	13	6,2	1	1,8	2	5,9
Reprise d'une firme existante	3	1,4	—	—	—	—
Proximité de la localisation précédente	2	1,0	4	7,1	2	5,9
Proximité du domicile du directeur	6	2,9	3	5,4	4	11,8
Ensemble des facteurs	210	100,0	56	100,0	34	100,0

Source : enquêtes personnelles.

TABLEAU III. — Avantages et inconvénients actuels des localisations du commerce de gros, d'après les réponses des responsables liégeois.

Avantages		Inconvénients	
Responsables ayant répondu au questionnaire	122	Responsables ayant répondu au questionnaire	122
Responsables ne sachant pas formuler un avantage	17	Responsables ne sachant pas formuler un inconvénient	15
Responsables ne voyant pas ou plus d'avantage	14	Responsables ne voyant pas d'inconvénient	29
Responsables citant au moins un avantage	91	Responsables citant au moins un inconvénient	78
<i>Avantages cités :</i>	171	<i>Inconvénients cités :</i>	114
Proximité des autoroutes	26	Difficultés de parking	20
Accès aisé	19	Manque de place	14
Situation dans le centre-ville	19	Difficultés de chargement ou de déchargement	11
Proximité de la clientèle	17	Locaux inadaptés, trop coûteux ou dispersés	8
Voisinage économique	17	Accès malaisé	8
Situation à proximité du centre-ville	16	Trafic trop important dans la rue	8
Parking aisé	14	Travaux à proximité	8
Place suffisante	11	Environnement peu agréable	7
Qualités ou prix des installations	10	Manque de passage	6
Desserte par chemin de fer ou voie d'eau	10	Mauvais climat économique	6
Proximité de l'ancienne localisation	6	Eloignement de l'usine ou de l'entrepôt central	5
Qualités non économiques du quartier	3	Excentricité par rapport à la clientèle	4
Regroupement possible des activités	3	Concurrence trop forte	3
		Eloignement du centre-ville	3
		Prescriptions trop nombreuses	3
			100,0 %
			17,6
			12,3
			9,6
			7,0
			7,0
			7,0
			6,2
			5,3
			5,3
			4,4
			3,5
			2,6
			2,6
			2,6

Source : enquêtes personnelles.

Les *avantages et les inconvénients* des localisations perçus par les responsables sont présentés dans le tableau III. Comme dans les enquêtes similaires, les réponses relatives aux avantages sont toujours plus nombreuses que celles relatives aux inconvénients.

Contrairement aux facteurs de choix, les avantages actuels des localisations sont surtout perçus en termes d'accessibilité ou de situation vis-à-vis de la ville et/ou de la clientèle. Par contre, les inconvénients concernent à nouveau principalement les installations et/ou leur environnement. De ces points de vue, les résultats sont encore très voisins de ceux de l'enquête garages-sociétés de transport ([6], pp. 285-288).

Parmi les 122 firmes ayant répondu au questionnaire, 25 (20,4 %) souhaiteraient *changer de localisation* ; ce pourcentage est moins élevé que celui des garages et des sociétés de transport où il atteignait 38,2 %. Les motifs invoqués pour justifier ce souhait sont une fois de plus fortement liés aux inconvénients actuels des sites : ainsi 6 firmes voudraient s'étendre, 6 se réorganiser ou adopter une structure plus rationnelle, 4 disposer de locaux modernes, 3 résoudre le problème du parking, etc. Quant aux lieux envisagés pour un éventuel transfert, ils sont divers : un parc industriel est cité 8 fois (deux fois celui d'Alleur et deux fois celui du Sart Tilman), mais 4 entreprises souhaitent rester au centre et 2 en ville.

Enfin, à la question de la *localisation idéale*, 48 firmes ont cité leur localisation actuelle. Si 13 entreprises pensent au contraire que cette localisation idéale n'existe pas, 9 la situent au centre-ville, 20 à la périphérie du centre en un site proche des voies d'accès et 11 dans un parc industriel. Par ailleurs, 5 pensent qu'il serait souhaitable de pouvoir disposer de deux installations (l'une au centre et l'autre à la périphérie), tandis que 5 autres voudraient s'installer dans la région bruxelloise. Une nouvelle fois, les résultats sont voisins de ceux obtenus pour les garages et les sociétés de transport, ce qui nous amène à confirmer l'intérêt de réaliser de petits parcs d'activités proches du tissu urbain dense.

V. — CONCLUSIONS

Comme les localisations des garages et des sociétés de transport, les localisations des commerces de gros présentent des caractéristiques communes aux activités industrielles et aux activités commerciales. Beaucoup de grossistes sont ainsi partagés entre les avantages offerts par un site urbain périphérique et ceux existant dans un milieu proche ou situé en centre-ville.

Contrairement à ce que l'on a trop tendance à croire, le problème majeur de la plupart des activités du tertiaire « lourd » est celui des installations. Ce sont les difficultés rencontrées à ce niveau (notamment le

manque de place ou l'inadaptation des locaux) qui justifie la majorité des transferts et qui expliquent la plupart des souhaits de changement de localisation. Certes les facilités d'accès ont de l'importance mais elles sont surtout citées comme avantages et non comme facteurs de choix des implantations.

Les localisations du commerce de gros sont très récentes sur le territoire de la ville : 34,2 % ont moins de dix ans, 59,2 % moins de vingt ans. Un renouveau s'est donc opéré malgré une certaine permanence des installations. En effet, 53,3 % des commerces de gros sont situés dans des bâtiments de réemploi. Malgré les facilités offertes pour une localisation dans un parc industriel, certains commerces souhaitent rester en ville ou se localiser dans la proche banlieue. Une politique active d'aménagement du territoire devrait donc mieux tenir compte de cette réalité et offrir — parallèlement aux parcs industriels — des possibilités d'implantation sur le territoire même de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] COMMISSION FRANÇAISE « ACTIVITÉS COMMERCIALES ». — *Le vocabulaire de la géographie du commerce*, dans *Analyse de l'Espace*, 1976, n° 3-4.
- [2] GOULON E. — *Le rôle économique et social des commerces de gros*, E. Goulon, Paris, 1974.
- [3] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Les nouveaux sites industriels en Belgique*, dans *Trav. de l'Institut de Géogr. de Reims*, n°s 31-32, 1977, pp. 35-56.
- [4] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Localisations industrielles et milieu urbain*, dans *Bull. de la Soc. géogr. de Liège*, n° 13, 1977, pp. 5-18.
- [5] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Les industries*, dans *Liège prépare son avenir*, E. Wahle, Liège, 1980, pp. 119-127.
- [6] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Analyse de la localisation des garages et des sociétés de transport dans la région liégeoise*, dans *Wallonie 81*, 1981, n°s 3-4, pp. 269-290.
- [7] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Perceptions spatiales et localisations*. Actes de la Table Ronde « Géographie de la Perception », Université de Genève, 7-8 mai 1981, sous presse.
- [8] MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, INSPECTION GÉNÉRALE ÉCONOMIQUE. — *Entreprises en activité — 5 personnes et plus, Ville de Liège*, Liège, 1978.
- [9] ORI (OFFICE RÉGIONAL D'INFORMATIQUE). — *Liste des établissements wallons par code d'activité, 28-8-80*, Louvain-la-Neuve (inédit).
- [10] SPORCK J.A. et collaborateurs. — *Liège prépare son avenir*, E. Wahle, Liège, 1980.
- [11] WARNANT M.A. — *Localisation du commerce de gros traditionnel dans l'agglomération liégeoise*, Mémoire de Licence en Sciences géographiques, Université de Liège, Liège, 1977 (inédit).